

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND jusqu'à 19h45, Valérie MARSAULT, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON jusqu'à 19h15, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Julie MENARD (pouvoir donné à Cyril REUILLON, Sandrine PASSEBON à partir de 19h15 (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Nathalie LALLEMAND à partir de 19h45 (pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

**Absents :** Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel GIRAUD

**OBJET : Travaux d'aménagements sécuritaires et de voiries à Ternanteuil –  
Demande de subvention au titre de la DETR 2022**

Le Maire expose.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet (APD) des travaux d'aménagements sécuritaires et de voiries en agglomération à Ternanteuil, pour un montant prévisionnel estimé à 735 000,00 € HT soit 882 000,00 € TTC.

Le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter de Madame la Préfète des Deux-Sèvres, l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR), Catégorie 3.3- « Garantir la sécurité / Sécurité routière visant à améliorer la sécurité en agglomération et favorisant les modes de déplacements doux par l'installation de dispositifs de sécurisation », pour ces travaux d'aménagements sécuritaires et de voiries en agglomération à Ternanteuil.

Le Maire présente à l'assemblée :

- le dossier d'avant-projet approuvé pour un coût estimatif de travaux de 735 000,00 € HT (stade AVP),
- le plan de financement de l'opération :

| Dépenses                            | En euros          | Recettes   | En euros          |
|-------------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| <b>Détail des principaux postes</b> |                   | <b>Financements publics</b>  |                   |
| <b>1/ TRAVAUX</b>                   |                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etat</b></li> <li>- <b>DETR 2022</b><br/>(3.3-Sécurité routière visant à améliorer la sécurité en agglomération et favorisant les modes de déplacements doux par l'installation de dispositifs de sécurisation)</li> </ul> | 294 000,00        |
| Lot 1 VRD                           | 731 625,00        |  |                   |
| Lot 2 Espaces verts                 | 3 375,00          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Département</b></li> <li>- <b>Amendes de police (Priorité II)</b></li> </ul>   | 42 700,00         |
| <b>Total Travaux HT*</b>            | <b>735 000,00</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autofinancement</b></li> </ul>   | 398 300,00        |
| TVA 20,00 %                         | 147 000,00        |  |                   |
| <b>TOTAL TRAVAUX TTC</b>            | <b>882 000,00</b> | <b>TOTAL*</b> (récupération de la TVA donc total des recettes est égal au total des dépenses HT)   | <b>735 000,00</b> |

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le dossier présenté et son plan de financement ;
- de solliciter Madame la Préfète des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR), Catégorie 3.3- « Garantir la sécurité / Sécurité routière visant à améliorer la sécurité en agglomération et favorisant les modes de déplacements doux par l'installation de dispositifs de sécurisation », pour les travaux d'aménagements sécuritaires et de voiries en agglomération à Ternanteuil ;
- d'autoriser le Maire à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous les documents afférents.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Le Maire,

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2022  
Notifié ou publié le : 05 JUIL. 2022

Thierry DEVAUTOUR